

2020

Rapport financier

Assemblée Générale du 27 mars 2021



Les AMAP de Provence
Maison des Paysans
2 avenue du Lieutenant-Colonel Reynaud - 13660 ORGON
SIRET : 834 899 080 00016 APE : 9499Z
Tel. : 04 90 73 52 06 - Mail : contact@lesamapdeprovence.org

SOMMAIRE

1. Les produits (Classe 7)	3
Présentation des produits de 2018 à 2020	3
Commentaires sur les produits	3
2. Les charges (Classe 6)	6
Présentation des charges de 2018 à 2020	6
Commentaires sur les charges	7
3. Résultat	8
4. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)	8
5. Bilan	9
6. Trésorerie	11

1. Les produits (Classe 7)

Présentation des produits de 2018 à 2020

PRODUITS			
	2020	2019	2018
70 - Vente de produits finis			
706 Prestations de services	525 €	- €	- €
707 Ventes de marchandises	351 €	100 €	320 €
Total produits de gestion	876 €	100 €	320 €
74 - Subventions d'exploitation			
FDVA - Formation bénévoles	- €	1 425 €	175 €
Métropole Aix Marseille Provence	5 000 €	- €	- €
Métropole – Territoire du Pays d’Aubagne et de l’Etoile	3 000 €	3 000 €	9 000 €
Européennes – LEADER Provence Verte Sainte Baume	27 132 €	7 197 €	- €
Total Subventions d'exploitation	35 132 €	11 622 €	9 175 €
75 - Autres produits de gestion courante			
Cotisations	62 216 €	54 714 €	54 855 €
Cotisations AMAP	867 €	820 €	836 €
Cotisations Amapiens (dont 1 € est reversé MIRAMAP)	50 810 €	44 036 €	42 288 €
Cotisations Paysans	1 200 €	1 400 €	1 330 €
Contributions Paysans (0.5% du C.A en AMAP de l’année N-1)	7 491 €	7 542 €	9 955 €
Cotisations N-1 reçues en année N	1 848 €	916 €	446 €
Dons	854 €	542 €	1 904 €
Contributions en nature (déplacement)	- €	- €	226 €
Total autres produits de gestion courante	63 070 €	55 255 €	56 985 €
76 - Produits financiers	3 €	- €	- €
79 - Transferts de charges	1 265 €	- €	2 021 €
Total autres produits	1 268 €	- €	2 021 €
TOTAL DES PRODUITS	100 347 €	66 977 €	68 501 €

Commentaires sur les produits

Présentation des produits par catégorie

→ Subventions publiques

- Métropole Aix Marseille Provence et Conseil de territoire Pays d’Aubagne et de l’Etoile
 - Aide exceptionnelle de la Métropole Aix Marseille Provence d’un montant de 5 000 €

- Renouvellement du soutien du Conseil de territoire Pays d'Aubagne et de l'Etoile à hauteur de 3 000 €

- **LEADER Provence Verte Sainte Baume**

Obtention d'un financement européen jusqu'en 2021 pour un budget total de 86 275,26 €. Le FEADER finance 37 060,03 €, la Région 24 706,69 € et le reste correspond à la part d'autofinancement du réseau, 24 508,54 €

Le projet a démarré en 2019 et s'est poursuivi en 2020 avec 37 896,92 € de dépenses.

La recette correspondante est de 27 132,30 € prise en charge par le LEADER (FEADER + Région) soit 72 % et les 10 764,62 € restants correspondent à la part apportée par notre autofinancement (cotisations) qui représentent 28 % des dépenses réalisées pour le projet.

→ **Cotisations**

Analyse des cotisations en EUROS de 2018 à 2020

	2020	2019	2018
Cotisations AMAP	867,00 €	830,00 €	846,00 €
Cotisations Amapiens	46 490,00 €	40 760,00 €	39 380,00 €
Cotisations Paysans	1 200,00 €	1 440,00 €	1 420,00 €
Cotisations 0,5% du C.A en AMAP N-1	7 491,05 €	8 823,04 €	10 771,20 €
Cotisations 1 € MIRAMAP	4 320,00 €	3 793,00 €	2 908,00 €
	60 368,05 €	55 646,04 €	55 325,20 €

Cette présentation prend en compte la cotisation de l'année d'adhésion. Ces chiffres diffèrent donc de ceux du tableau « Produits » donné ci-dessus, car nous percevons des cotisations de certains amapiens et paysans après la clôture comptable. Comme il est impossible de les provisionner comptablement sur l'année correspondante (nous ne connaissons pas les montants à l'avance), on les comptabilise sur l'exercice en cours dans un compte différent. Avec un compte dédié aux « cotisations N-1 », cela permet d'avoir un suivi plus précis des adhésions en fonction des années.

Pour le rapport, nous avons détaché la cotisation du MIRAMAP des cotisations amapiens afin d'avoir d'une vision plus précise du montant de nos cotisations.

Le total des trois années du tableau correspond bien au cumul des trois années de la comptabilité : 171 339,29 € (ce montant ne tient pas compte des 446 € correspondant aux cotisations 2017 enregistrées sur l'exercice comptable 2018).

Analyse des cotisations en nombre de 2018 à 2020

	2020	2019	2018
Nombre d'AMAP	88	84	87
Nombre de familles Amapiennes	4 649	4 076	3 938
Nombre de Paysans	120	144	142

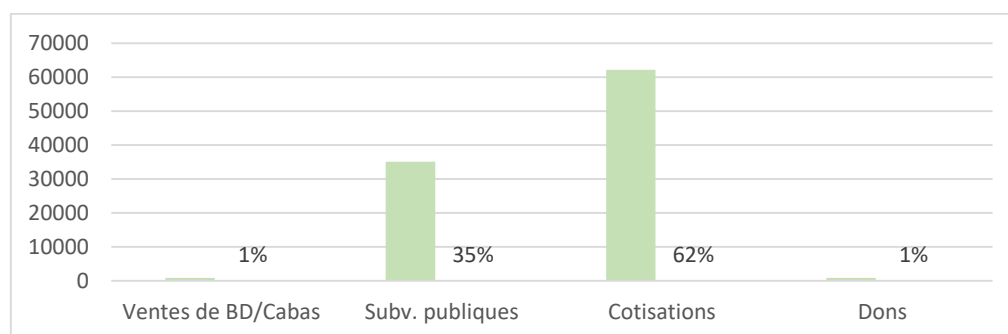
Pour résumer, en 2020 :

- 4 649 familles amapiennes ont cotisé pour le compte de 88 AMAP
- 2 AMAP n'ont pas versé leur cotisation AMAP, seules 86 AMAP l'ont fait (cotisation de 10 €)
- 120 paysans ont cotisé

Cette année, on remarque une forte augmentation du nombre de famille amapiennes avec +14% par rapport à 2019. Cette évolution est liée à l'arrivée de trois nouvelles AMAP, on peut également remarquer une augmentation générale du nombre d'amapiens au sein des AMAP existantes ; en 2020, la moyenne est de 53 amapiens par AMAP contre 49 en 2019. Est-ce lié à la crise ? Il est encore tôt pour faire le bilan. En tout cas, ce dont nous sommes sûrs, c'est que l'année 2020 a été très difficile et éprouvante avec beaucoup de restrictions et changements. Malgré tout, les AMAP sont restées loyales envers les paysans en AMAP, ont prouvé leurs soutiens et engagements immuables !

Du côté des paysans cotisants, le nombre est en baisse. Nous espérons pouvoir compter sur leur fidélité et recevoir les cotisations manquantes de l'année 2020, en même temps que les celles de l'année 2021 (5 paysans ont déjà procédé ainsi).

Répartition des produits en pourcentage



Pour 2020, nous sommes à environ 65 % d'autofinancement (dont principalement des cotisations) et 35 % de subventions publiques.

2. Les charges (Classe 6)

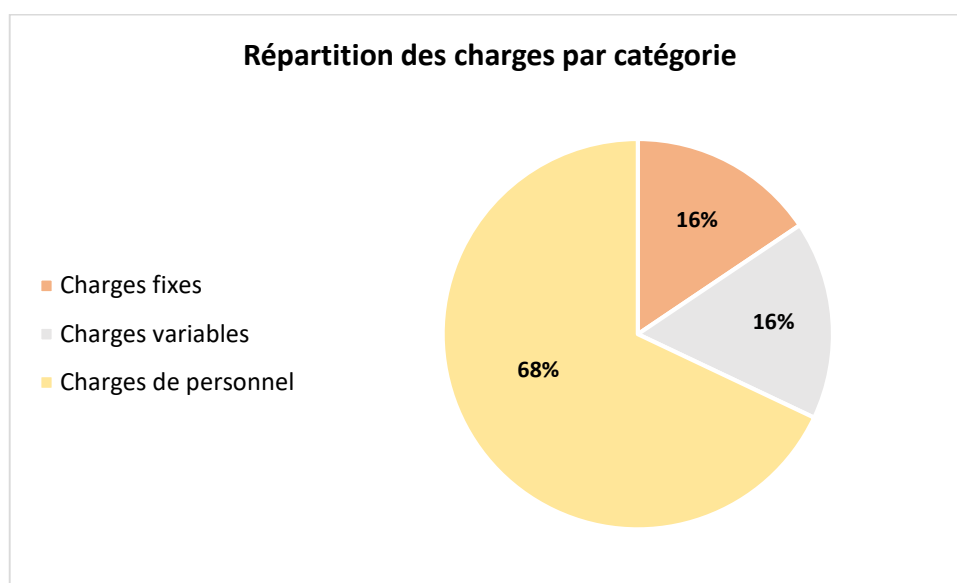
Présentation des charges de 2018 à 2020

CHARGES			
	2020	2019	2018
60 - Achat (sauf 603)			
604 Prestations liées aux activités	6 127 €	987 €	175 €
606 Achats non stockés de matières et fournitures	406 €	296 €	112 €
607 Achats de marchandises	2 733 €	- €	- €
Total achats	9 266 €	1 283 €	287 €
603 Variation de stocks cabas	-2 583 €	55 €	86 €
61 - Services extérieurs			
613 Locations mobilières et immobilières	5 687 €	6 100 €	6 372 €
615 Entretiens et réparations	- €	310 €	1 502 €
616 Primes d'assurances	5 520 €	5 678 €	5 761 €
618 Divers	207 €	- €	- €
Total services extérieurs	11 413 €	12 088 €	13 635 €
62 - Autres services extérieurs			
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	2 568 €	1 893 €	1 782 €
623 Publicité, publications, relations publiques	1 156 €	218 €	901 €
625 Déplacements, missions et réceptions	1 869 €	2 451 €	913 €
626 Frais postaux et de télécommunications	1 423 €	1 019 €	1 288 €
627 Services bancaires et assimilés	68 €	44 €	114 €
628 Divers	4 550 €	4 066 €	2 938 €
Total autres services extérieurs	11 633 €	9 691 €	7 935 €
63 - Impôts et taxes			
633 Impôts, taxes et versements sur rémunérations	424 €	214 €	432 €
635 Autres impôts, taxes et versements	- €	- €	- €
Total impôts et taxes	424 €	214 €	432 €
64 - Charges de personnel			
641 Rémunérations du personnel	47 104 €	30 024 €	39 603 €
645 Charges sociales	15 585 €	10 214 €	16 017 €
648 Autres charges du personnel	288 €	300 €	310 €
Total charges de personnel	62 977 €	40 539 €	55 930 €
Autres charges			
65 Autres charges de gestion courante	158 €	158 €	158 €
66 Charges financières	- €	- €	- €
67 Charges exceptionnelles	- €	- €	- €
68 Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	- €
Total autres charges	158 €	158 €	158 €
TOTAL DES CHARGES	93 288 €	64 027 €	78 464 €

Commentaires sur les charges

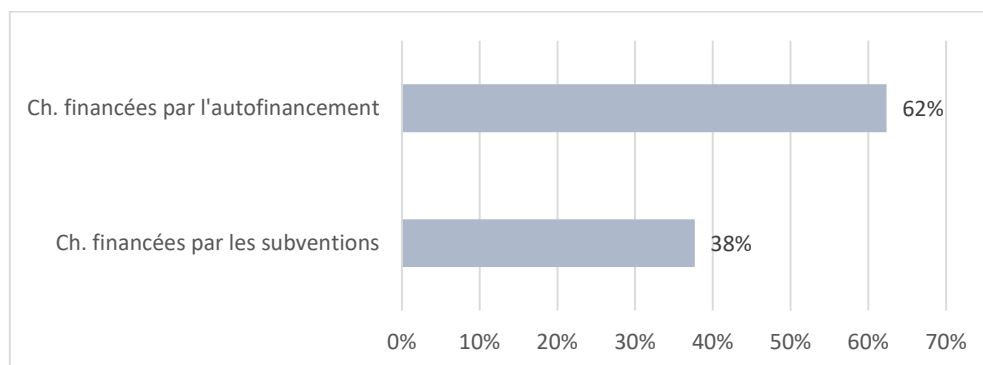
D'une manière globale, les charges sont en augmentation par rapport à l'année 2019. Cette hausse est essentiellement associée aux charges liées à des projets, dont une partie est financée par une subvention.

Répartition des charges 2020



- Les charges de structure appelées charges fixes sont des charges nécessaires au bon fonctionnement de l'association (loyers, location photocopieur, assurance, honoraires comptables, frais internet & téléphone et frais bancaires). Elles représentent 16% des charges totales.
- Les charges de personnel représentent, quant à elles, 68% des charges totales. L'équipe salariée correspond à 1,49 Equivalent Temps Plein (ETP) :
 - C. JASSE : 01/01/2020 au 31/12/2020, CDI de 28h
 - E. BOGGIO POLA : 01/01/2020 au 31/12/2020, CDD de 24h dans le cadre du financement LEADER
- Les charges variables diffèrent selon l'année, elles sont de 16% en 2020. Les charges concernées sont les frais postaux, les frais de communication, les frais de déplacements, les prestations...). La cotisation versée au MIRAMAP est présente dans cette catégorie. Pour 2020, le montant est de 4 320 €.

Proportion des charges en fonction des produits



Environ 2/5^{ème} des dépenses sont prises en charge par nos financements (LEADER, Métropole Aix Marseille Provence et Conseil de territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile). Ce sont des dépenses directes comme, par exemple, le poste d'Emmanuelle BOGGIO-POLA, certaines prestations et déplacements. À ces dépenses s'ajoute également une légère prise en charge des frais de structure par les financeurs.

Les 3/5^{ème} restants sont couverts par notre capacité d'autofinancement (principalement des cotisations).

3. Résultat

L'année se termine une nouvelle fois avec un excédent, d'un montant de 7 060 €, grâce à l'augmentation des adhésions amapiens et à l'obtention exceptionnelle de 5 000 € de la part de la Métropole AMP.

4. Contributions volontaires en nature – Comptes spéciaux (Classe 8)

861 – Bénévolat (charge)	871 – Bénévolat (produit)
546,56 €	546,56 €

Dans le cadre du programme LEADER, nous avons comptabilisé le temps bénévole réalisé par les administrateurs du réseau. Cette contribution concerne seulement le temps passé par le comité de pilotage sur le projet LEADER.

Pour 2020, la valorisation est de 546,56 € pour 56 heures réalisées à un taux horaire de 9,76 €. Ce taux horaire correspond au montant enregistré sur la convention d'attribution entre le LEADER et Les AMAP de Provence. Nous devons reprendre le même montant qu'indiqué initialement pour toute la durée du projet.

5. Bilan

ACTIF	2020	2019	PASSIF	2020	2019
Actif Immobilisé			Fonds propres		
Immobilisations incorporelles			Fonds associatifs sans droit de reprise	6844	6844
<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	450	450	Report à nouveau	26231	23281
Immobilisations corporelles			Résultat de l'exercice	7060	2951
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	0	0	Total des fonds propres	40135	33075
Immobilisations financières			Autres fonds associatifs		
<i>Autres participations</i>	15	15	Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0
Sous-total	465	465	Total des autres fonds associatifs	0	0
Actif circulant			Sous-total	40135	33075
Stock en cours	2583	0	DETTES FINANCIERES		
Créances	47426	66926	Emprunts	0	0
Valeurs mobilières de placement	15003	0	DETTES D'EXPLOITATION		
Disponibilités	16481	28082	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2592	2225
Charges constatées d'avance	0	480	Dettes fiscales et sociales	7261	5768
Sous-total	81493	95488	DETTES DIVERSES	4445	304
TOTAL GENERAL	81958	95953	Produits constatés d'avance	27526	54580
			Sous-total	41823	62877
			TOTAL GENERAL	81958	95953

Après les explications du compte de résultat, abordons maintenant le bilan de notre association.

Le total du bilan pour l'année 2020, s'élève à 81 958 € contre 95 953 € pour l'exercice précédent, soit une variation de - 15 %.

Cette baisse est essentiellement liée à la subvention LEADER, présente du côté de l'actif (créance : subvention à percevoir) et du côté du passif (produit constaté d'avance : utilisation de l'enveloppe).

Pour mieux détailler :

- Du côté du passif, sur la consommation de la subvention :

En 2019, le financement a été attribué. En produit, nous avons affecté la part consommée correspondant à l'année 2019. Le reste du financement (part 2020 et 2021) est comptabilisé en produit perçu d'avance.

En 2020, nous avons attribué en produit la part consommée à l'année correspondante. Cela vient donc diminuer la subvention comptabilisée en produit perçu d'avance. Dorénavant, il reste seulement la part correspondant à l'année 2021 au passif.

- Du côté de l'actif, sur l'encaissement de la subvention :

Lors de l'attribution en 2019, nous avons enregistré la subvention à percevoir. En 2020, nous avons reçu un premier versement qui vient diminuer l'actif.

Lorsque la subvention sera consommée et perçue financièrement, elle ne sera plus présente dans le bilan.

Concernant l'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le résultat de l'exercice 2020 en report à nouveau de la manière suivante :

Excédent de l'exercice : 7 060 €

Report à nouveau antérieur : 26 231 €

Nouveau Solde : 33 291 €

Compte tenu de cette affectation, les fonds propres de l'Association s'élèveront à : 40 135 €

Les fonds propres de l'Association comprennent également l'apport de la branche régionale : 6 844 €. Le montant est égal à l'actif et au passif récupéré lors de la scission avec le MIRAMAP en 2018.

Dans la continuité du passif, nous retrouvons les dettes au 31/12/2020 représentant 41 823 €

Les dettes se découpent de la façon suivante :

- Les dettes fournisseurs, fiscales et sociales : 9 853 € (quelques factures fournisseurs et organismes sociaux pour la période de décembre 2020)
- Les autres dettes : 4 445 € (déplacements administrateurs et cotisation au MIRAMAP)
- Les produits constatés d'avance : 27 438 €. Ce montant correspond principalement à l'enveloppe restante du programme LEADER. Pour rappel, le financement de départ est de 61 766 €. En 2019, nous avons utilisé 7 197 €, en 2020, 27 132 €, il reste donc pour 2021 : 27 437 €

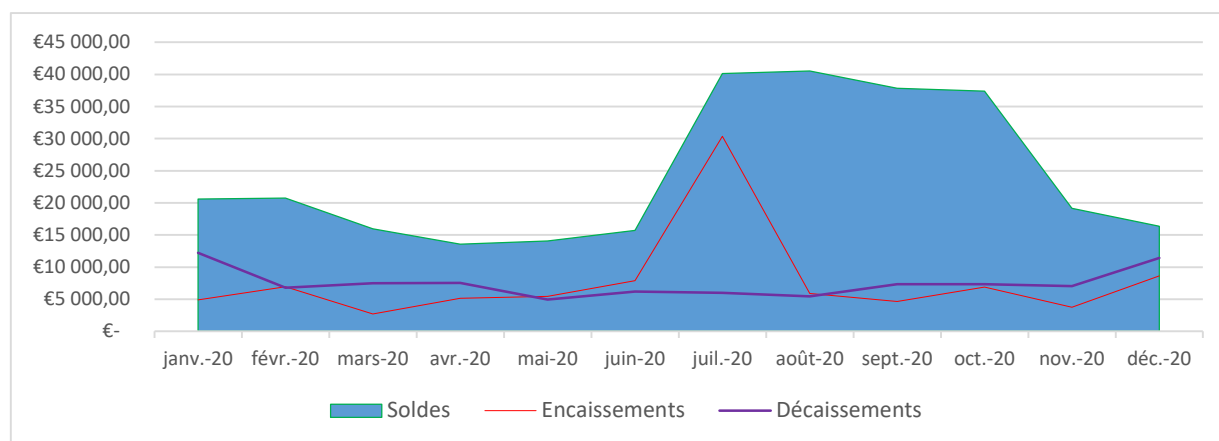
Pour les dettes fournisseurs, fiscales & sociales et les autres dettes, les règlements ont été réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2021.

Quant à l'actif, il comprend :

- l'immobilisation
- le stock de sacs cabas
- quelques créances à percevoir (vente de cabas, prestation auprès d'InPACT et cotisations 2020 perçues en 2021 avant la clôture comptable)
- le livret bleu (ouvert fin 2020 pour optimiser la disponibilité du compte courant)
- la trésorerie (compte bancaire et caisse en espèces)

6. Trésorerie

Graphique entre le solde, les encaissements et les décaissements du compte bancaire de l'association



Globalement, la trésorerie est constante. Les courbes d'encaissements et de décaissements se compensent et ne viennent pas fragiliser notre trésorerie.

Au 31 décembre 2020, nous avons un solde créditeur de 16 369.29 €. Sachant que nous avons également ouvert un livret bleu en novembre 2020 et sur lequel nous avons réalisé un placement 15 000 €